

# ÇA CHAUFFE !!

## **P**ARIONS **C**OLLECTIVEMENT POUR UNE **A**GGLOMÉRATION **E**NGAGÉE ET **T**ÉMÉRAIRE

- **PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**  
sur le GrandAngoulême
- Saisine de la Communauté d'Agglomération  
sur le Plan Climat Air Energie Territorial de GrandAngoulême
- Avis du Conseil de Développement : janvier 2020

## SOMMAIRE

Remerciements .....	p.3
Préambule.....	p.4-5
Méthodologie	p.5
Carte des besoins exprimés par les habitant.e.s -534 témoignages ..	p.6
5 conditions de la réussite d'un Plan Climat Air Energie Territorial.....	p.7
Contexte / enjeux et données prises en compte	p.8 à 10
- Mobilisation citoyenne	
- Constats scientifiques	
- Actualités politiques nationale et internationale	
Annexes .....	p.11 à 16

## Remerciements

Le groupe projet tient à remercier les techniciens du GrandAngoulême en charge du dossier du PCAET, Boris Le Jolly et Perrine Millet, qui se sont rendus disponibles à chaque fois que le groupe les a sollicités et ont fait preuve d'un esprit de coopération très appréciable.

Nous remercions également Jean Révéreault, Vice-Président en charge de la Transition écologique et énergétique, pour nous avoir accordé son temps pour mettre en perspective les enjeux du PCAET et les attentes de la collectivité vis-à-vis du Conseil de Développement sur ce projet.

Merci à Morgane Parisi pour son travail original sur la restitution des opérations « porteurs de parole », et pour avoir répondu à notre sollicitation dans les temps demandés malgré sa charge de travail par ailleurs.

Et enfin, un grand merci aux 534 personnes qui ont accepté de témoigner pendant les deux opérations porteurs de paroles : « Pour vous, le changement climatique : c'est quoi ? c'est qui ? c'est quand ? » en février et octobre 2019.

## Préambule

Depuis février 2017, le GrandAngoulême, associé aux Communautés de communes La Rochefoucauld-Portes de Périgord et Lavalette-Tude-Dronne, s'est lancé dans un projet de Territoire à Energie Positive (TEPOS), visant à couvrir les consommations du territoire par la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050, ce qui suppose une diminution drastique des consommations d'énergie et une montée en puissance notable des capacités de production d'énergies renouvelables.

D'autre part, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 confie aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants la mise en œuvre d'un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), projet territorial stratégique et opérationnel de développement durable, intégrant :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET doit prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale et la Stratégie Nationale Bas Carbone (Cf. *actualité politique nationale*). Il doit être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. Il se base sur un diagnostic territorial.

Mis en place pour une durée de 6 ans, les PCAET devaient être adoptés pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants avant le 31 décembre 2016.

En Charente, les réalisations de PCAET sont en cours à Ruffec, GrandCognac et les 4B.

En conséquence, le GrandAngoulême a sollicité le Conseil de Développement par saisine en date du 17 juillet 2018 (Cf annexe) pour :

- faire état des attentes des acteurs et citoyens du territoire sur les questions concernées par le PCAET ;
- soulever les points de vigilance notés dans les précédents travaux du conseil de développement ;
- contribuer à l'élaboration des messages à délivrer au cours de la concertation publique. La présente contribution tient lieu de réponse à la saisine du GrandAngoulême.

Le Comité de pilotage qui devait être initialement mis en place (avec inclusion du conseil de développement) en juin 2019 n'ayant toujours pas été lancé, dans l'objectif d'une concertation publique au cours du second semestre 2019 puis d'une adoption du PCAET avant les élections municipales, le groupe projet considère par la remise de cette contribution s'être acquitté de son rôle par rapport à cette saisine, mais ne s'interdit pas de poursuivre ses travaux sur le sujet par la suite, en mobilisant d'autres formes d'actions qui pourront alimenter la réflexion nécessaire sur ce sujet crucial pour notre territoire.

## Méthodologie

Le groupe projet a d'abord entendu les interlocuteurs du GrandAngoulême, à savoir Monsieur Jean Révéreault, Madame Perrine Millet et Monsieur Boris Le Jolly, afin de cerner à la fois la teneur de l'attente de la collectivité envers le Conseil de Développement sur le dossier du PCAET, et les éléments techniques relatifs à celui-ci : calendrier prévisionnel, grandes étapes, et éléments du diagnostic territorial.

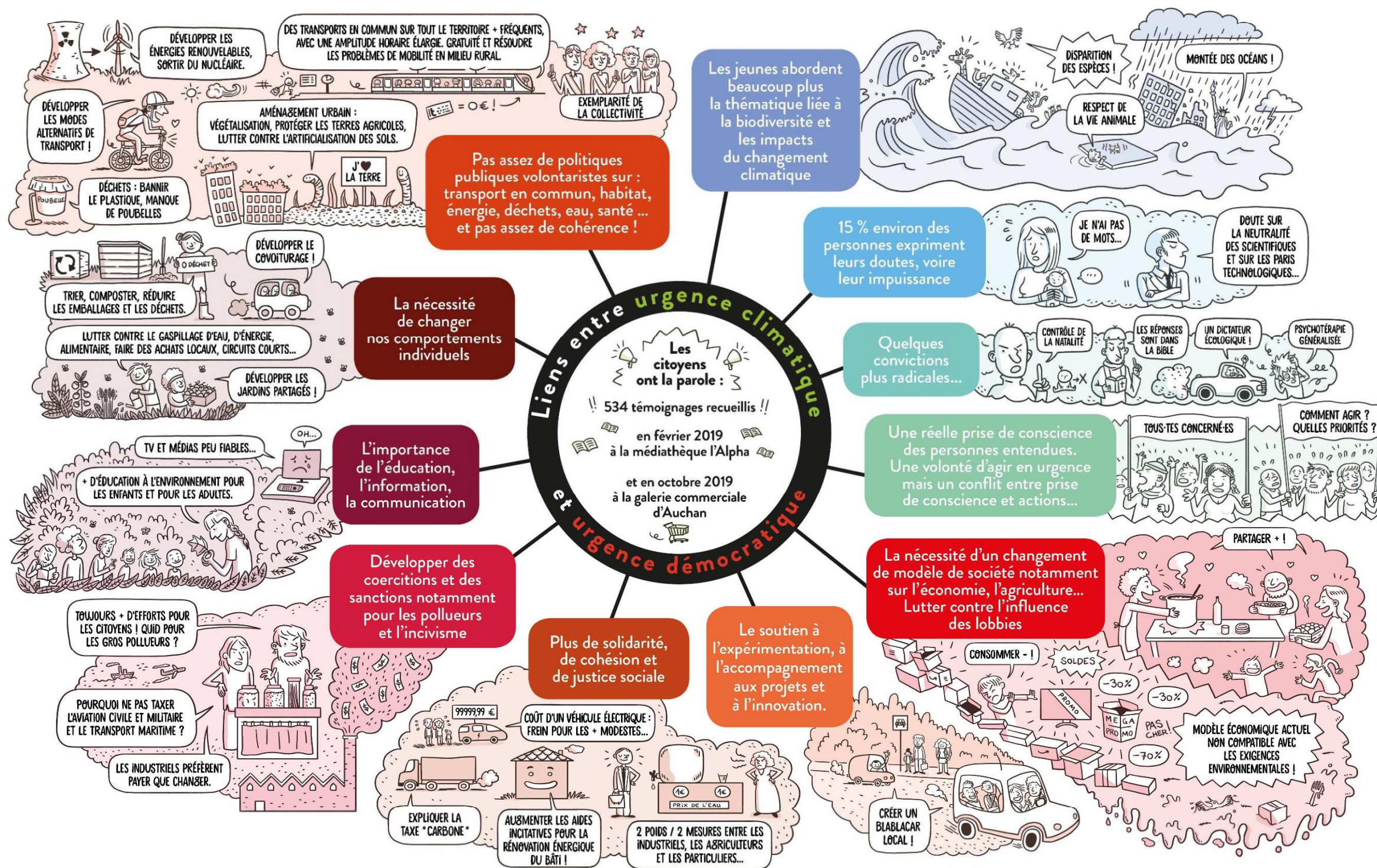
Il a entendu Monsieur Jean-Claude Caraire, en tant que membre de la commission transition énergétique de Charente Nature, sur la vision de cette association en matière de transition énergétique sur notre territoire.

Puis il a décidé de consulter les citoyens du territoire sur leurs préoccupations concernant les enjeux du changement climatique, les problématiques énergétiques et plus généralement d'adaptation du territoire. Cette consultation a pris la forme de deux opérations « porteur de parole », où la question suivante a été posée : « Pour vous, le changement, c'est quoi ? c'est qui ? c'est quand? ».

La première opération a été menée pendant trois demi-journées lors de la semaine consacrée à la transition énergétique à l'ALPHA en février 2019, puis durant une après-midi dans la galerie commerciale de l'hypermarché Auchan de La Couronne, dans l'objectif de toucher un large panel des habitants de l'agglomération. Pour cette seconde opération, la question a été précisée par « « Pour vous, le changement climatique, c'est quoi ? c'est qui ? c'est quand? », puisque nous étions cette fois hors d'un contexte où le thème était précisé par ailleurs.

534 contributions ont été recueillies lors de ces opérations, dont nous proposons une synthèse mise en dessin par Morgane Parisi : un grand merci à elle !

# Le changement climatique : C'est qui ? C'est quoi ? C'est quand ?



# 5 CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

7



## ÊTRE EXEMPLAIRE

- Rendre GrandAngoulême exemplaire et transparent : services, élus, équipements, achats publics...
- Intégrer systématiquement la dimension environnementale et sociale dans toutes les politiques publiques conduites par GrandAngoulême
- Redonner la place au citoyen dans les politiques publiques

## INFORMER, FORMER

- Former élus, acteurs, habitants
- Créer un observatoire indépendant garant de la démarche
- Définir des indicateurs et communiquer les résultats

## CRÉER L'ADHÉSION

- Rendre désirable le territoire vers lequel on tend
- Co-élaborer un contrat social territorial : choix de société, soutien aux initiatives, fierté, engagement...

## COOPÉRER, MOBILISER ET ACCOMPAGNER

- Mobiliser et réunir les acteurs, les habitants, les autres collectivités locales
- Conditionner toute aide publique à la poursuite d'objectifs d'amélioration sociéto-environnementale

## DÉCIDER AVEC COURAGE ET COHÉRENCE

- Inventer un indicateur « environnement, santé, bien-être », type indicateur « Développement Humain Ajusté aux Inégalités » ou « Indice de Santé Sociale »
- Appliquer les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- Expliquer les décisions prises et les évaluer : critères, suivis, coûts et bénéfices à long terme

## + ÉTABLIR UN CALENDRIER À COURT, MOYEN, LONG TERME

25, Bd Besson Bry – 16023 ANGOULEME CEDEX

Tél : 05 45 93 08 28

Courriel : [conseildedeveloppement@grandangouleme.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandangouleme.fr)

Site internet : [www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)

## Contexte, enjeux et données prises en compte

### Contexte, enjeux

Les problématiques environnementales globales et le dérèglement climatique en particulier, ont cessé ces dernières années d'être une abstraction pour une bonne partie du public pour devenir une réalité tangible et une préoccupation largement partagée au-delà des cercles préalablement sensibilisés à ces questions.

Au cours de ces deux dernières années le dérèglement climatique et les problématiques énergétiques se sont imposés à maintes reprises au premier plan de l'actualité internationale et nationale ; en témoignent les quelques évènements listés ci-dessous.

### Mobilisations citoyennes

Depuis 2014, de nombreux citoyens se sont engagés en France et dans le monde dans des marches pour le climat afin de demander aux gouvernants d'agir rapidement.

En septembre 2018, 200 personnalités françaises signent [« Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité »](#), un appel pour sauver la planète.

Fin 2018, quatre associations assignent l'Etat français devant le tribunal administratif pour inaction climatique, sous l'appellation de l'« [Affaire du siècle](#) ». La pétition liée, totalisant plus de 2 millions de signataires, serait la pétition française la plus signée de l'histoire<sup>1</sup>

A partir de novembre 2018, le mouvement des gilets jaunes a rendu évident le lien systémique entre urgence sociale et urgence climatique.

En décembre 2018, Greta Thunberg, adolescente suédoise de 15 ans, interpelle les participants du sommet climatique annuel de Katowice, puis une soixantaine de chefs d'Etat en septembre 2019 au sommet de l'ONU à New York. Les « fridays for future » organisés à son instigation ont mobilisé plus de 4 millions de jeunes dans 160 pays.

Des organisations telles que ANV-COP21 ou Extinction Rebellion, pratiquant la désobéissance civile pour alerter sur le risque climatique et dénoncer l'inaction des états, annoncent une radicalisation probable de l'action citoyenne.

<sup>1</sup> [Le Monde, 27 septembre 2018](#)

### Constats scientifiques

En novembre 2017, plus de 15000 scientifiques du monde entier signent un [manifeste, « Nous mettons en péril notre avenir »](#), faisant état de la mise en danger des conditions de vie sur terre. Ce manifeste fait référence à un premier appel lancé 25 ans plus tôt, et fait le constat que depuis, non seulement l'humanité a failli à résoudre ces défis environnementaux et que les conséquences se sont fortement aggravées.

Créé en 2017, le « [GIEC Biodiversité](#) » baptisé [Ecobiose](#), plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques-, regroupe une centaine de scientifiques et s'est fixé pour but d'évaluer la situation en la matière en Nouvelle-Aquitaine. Traitant de la « biodiversité en territoires de plaines et grandes cultures », la première partie de ce rapport dont la totalité vient d'être remis, est un sujet sensible pour la Nouvelle-Aquitaine, première région agricole de France et d'Europe



En février 2018 paraît le rapport Acclimaterra [Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires](#), dont le but est d'éclairer les prises de décisions des responsables locaux.

L'été 2019, caniculaire dans tout l'hémisphère nord, confirme les [observations de l'Organisation météorologique mondiale](#) : les cinq dernières années sont les plus chaudes jamais observées depuis 150 ans.

**Impacts économiques** : en septembre 2019, la Fédération Nationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge publie un rapport concluant que si des moyens suffisants ne sont pas investis d'ici à 2030 dans l'adaptation au changement climatique, le seul impact économique du secours aux populations touchées par les catastrophes climatiques pourrait coûter 20 milliards de dollars par an, soit quatre fois plus que les moyens à mettre en œuvre pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Cette étude fait écho au chiffrage de l'économiste Nicolas Stern en 2006, chiffrant à 5500 milliards d'euros, soit 5 % du PIB mondial chaque année, les dommages infligés à l'économie mondiale par les conséquences du dérèglement climatique, et concluant que l'inaction serait cinq fois plus coûteuse que l'action.

### Actualité politique nationale

En août 2018, Nicolas Hulot démissionne du gouvernement, reconnaissant son impuissance à infléchir la politique de l'Etat en faveur des questions environnementales.

En octobre 2018, le [deuxième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique \(2018-2022\)](#) est publié ; il liste un certain nombre d'actions à mettre en œuvre, concernant notamment la gestion de l'eau, la prévention des risques de submersion, d'incendies et risques sanitaires.

En décembre 2018 est publié le [projet de Stratégie Nationale Bas Carbone](#), feuille de route de la France vers la neutralité carbone en 2050.

En juin 2019 est adopté par l'assemblée nationale le [Projet de loi énergie-climat](#), qui déclare l'urgence climatique, confirme le report à 2035 (au lieu de 2025 dans la loi de Transition Energétique d'août 2015) de la réduction à 50 % de la part d'électricité nucléaire, rehausse l'objectif de réduction de la consommation d'énergies fossiles à 40% d'ici 2030 (contre 30% aujourd'hui), notamment par la fin de la production d'électricité à partir du charbon à compter du 1er janvier 2022, et affiche un plan de lutte contre les passoires thermiques. Les associations environnementales (notamment le [RAC](#)) considèrent ces mesures bien insuffisantes pour satisfaire l'objectif de plafonnement à 1,5° du réchauffement global en 2050 et regrettent que la taxe carbone, sur laquelle reposaient en grande partie ces objectifs, ait été depuis gelée...

Sur le plan de la qualité de l'air, La Cour de justice européenne condamne en octobre 2019 la France pour avoir dépassé « de manière systématique et persistante » la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO2). Ce constat de manquement porte sur douze agglomérations, et démontre pour la Cour que la France « *n'a pas mis à exécution des mesures appropriées et efficaces* ».

## Grands jalons de politique Internationale

1972 : premier rapport fortement médiatisé sur les méfaits de notre mode de développement et devenu célèbre du CLUB DE ROME intitulé « Halte à la croissance »

1987 : rapport BRUNDTLAND qui définit la notion de développement durable et qui, implicitement, pointe la finitude de la planète

1992 : RIO : première convention-cadre sur le climat qui indique clairement que les activités humaines sont responsables du réchauffement climatique

1995 : premier rapport du GIEC, le dernier est sorti en 2019. GIEC, Groupe Intergouvernemental d'Experts Sur le Climat.

1997 : Protocole de Kyoto (ratifié en 2005) qui donne des objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>, objectifs hélas non contraignants.

2015 : Accords de Paris et l'encyclique du Pape François sur la sauvegarde de la maison commune

**Ce qui frappe dans cette énumération et les témoignages recueillis, c'est le hiatus entre l'ampleur du défi climatique et la force de l'attente citoyenne d'une part, et la faiblesse des réponses apportées par le pouvoir politique d'autre part.**

**Ces réponses se résument la plupart du temps à des objectifs affichés mais sans moyens suffisants ni mesures concrètes à la hauteur de l'ambition et de l'urgence en raison d'arbitrages de court terme.**

**A l'échelle de notre territoire, il nous semble important de ne pas aboutir à cette même dissymétrie : le PCAET ne doit pas être un simple document affichant des objectifs forts mais inatteignables et seulement sur les compétences de la collectivité. Il doit impulser une volonté politique engagée pour mobiliser les différents acteurs publics et privés autour de la capacité d'adaptation de notre territoire et pour la lutte contre le réchauffement climatique.**

**Ça chauffe !**

# Annexes

Angoulême, le **17 JUL. 2018**

Madame, Messieurs les Co-Présidents

Direction Générale des Services  
Service Développement Durable  
Affaire suivie par B. LE JOLLY  
Tél. : 05.45.38.57.73  
Réf. : BLJ/SG DC2018 03903

Conseil de Développement du Grand Angoulême

**Objet :** Saisine du Conseil de Développement dans le cadre de l'élaboration du Plan climat Air Energie Territorial de GrandAngoulême

Madame, Messieurs les Co-présidents,

Le GrandAngoulême a mis en place depuis 2007 des démarches volontaires sur l'énergie et le climat à travers les Contrats Locaux Initiatives Climat (2007-2011 puis 2011 - 2013) et la démarche Territoire à Energie Positive (2016-2018). Ces initiatives doivent être mises en cohérence avec la réglementation qui impose l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, dans le cadre de l'application de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte.

Ce PCAET sera réalisé dans le cadre d'un groupement de commande avec les communautés de communes de Lavalette Tude Dronne et La Rochefoucauld Porte du Périgord, dans le cadre du partenariat établi avec la démarche Territoire à énergie positive, et afin de poursuivre la mise en place d'actions inter-territoriales.

Les enjeux sont importants pour GrandAngoulême. En effet, la loi désigne l'agglomération comme coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire. Elle doit donc fédérer les acteurs et citoyens pour démultiplier de manière cohérente des actions sur le territoire.

Dans ce cadre, la participation active du conseil de développement est importante pour l'agglomération notamment sur 3 axes principaux :

- Analyser et mettre en perspective les attentes et les apports potentiels sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques des différents acteurs et des citoyens du territoire, ainsi que les évolutions de leur environnement, notamment paysager ;
- Faire apparaître les actions ou points de vigilance soulignés dans les travaux précédents du Conseil de développement, le PCAET étant une politique transversale impactant l'ensemble des politiques publiques conduites par l'Agglomération ;
- Participer à un travail de fond sur les messages, dans le cadre de la communication sur le plan climat et les actions associées,

Je souhaiterais également que le Conseil De Développement participe à la co-production des principes de concertation du PCAET, à la définition de la place des citoyens dans son élaboration et à la co-construction des actions qui en découleront.

Le Plan Climat Air Energie Territorial doit être validé d'ici la fin du mandat. Si la position de l'agglomération, au travers de cette saisine, est de s'engager dans le respect de la charte de la participation citoyenne, je vous informe de plus que chacun pourra émettre des avis lors de la consultation réglementaire faisant suite à l'arrêt du projet de PCAET, d'une durée de 1 mois, par voie informatique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les Co-présidents, l'expression de mes sentiments distingués.

P/Le Président,  
Par délégation, la Vice-Présidente,

Fabienne GODICHAUD



Copies : M. Jean REVEREAULT  
Mme Maud FOURRIER

## Synthèse du Profil Air-Energie-Climat du GrandAngoulême – AREC-ATMO

### Unités des données :

Les consommations et productions d'énergie sont comptabilisées en GWh (GigaWatt-heures) : millions de kWh

Les émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisées en  $\text{teqCO}_2$  (tonnes équivalent  $\text{CO}_2$ ) : les différents gaz à effet de serre (méthane, gaz fluorés, oxyde d'azote) sont comptabilisés, mais convertis selon leur « pouvoir de réchauffement global », en équivalent  $\text{CO}_2$

### Principaux constats sur notre territoire :

#### ENERGIE-CLIMAT

- Répartition par secteurs :

Les deux principaux secteurs consommateurs d'énergie sont les bâtiments (46 % du total, répartis en un peu plus des 2/3 pour le résidentiel, un peu moins d'1/3 sur le tertiaire) et les déplacements-transports (35 % du total). [p6]

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, les déplacements et le transport représentent 47 % des émissions totales, le bâtiment 32 %. [p6]

Attention : les consommations et émissions liées aux grands axes de transit routier (N10, N141) sont comptabilisées dans ce bilan alors qu'une grande partie des véhicules liés ne fait que traverser le territoire. Il faudrait pouvoir estimer la part de ces flux réellement imputables aux habitants et autres acteurs du territoire. Sur ces grands axes, près de la moitié du trafic est constitué de véhicules particuliers, 1/3 de poids lourds et 1/6 de véhicules utilitaires [p45]

- Répartition par type d'énergie :

Les 2/3 de l'énergie consommée sur le territoire sont des énergies fossiles (gaz, produits pétroliers) ; 1/4 est de l'électricité (toutes sources confondues). [p7]

Les secteurs des déplacements-transports et de l'agriculture sont tributaires quasi exclusivement des produits pétroliers. L'habitat, le tertiaire et l'industrie sont majoritairement alimentés par le gaz et l'électricité [p8]

- Les émissions de gaz à effet de serre sont directement liées aux consommations d'énergie pour les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports-déplacements. Pour l'agriculture, elles sont majoritairement dues à l'usage d'engrais azotés. La climatisation se répercute également sur les émissions du secteur tertiaire, dans une moindre mesure sur l'habitat et l'industrie (ainsi que certains process). Quant à la gestion des déchets, elle provoque l'émission de méthane. [p10]

La répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteurs est sensiblement différente de celles du département et de la région, essentiellement en raison de la plus faible part d'agriculture sur notre territoire [p11], même si les surfaces agricoles représentent 44 % du territoire et que le territoire est boisé à 30 % [p49]. Le carbone est stocké à hauteur de 13 % des émissions du territoire (quasi exclusivement par les forêts et les haies) [p53]

- La production d'énergie renouvelable en 2018 représentait 413 Gwh, soit 10,5 % de la consommation du territoire. Cependant, cette situation est en évolution rapide : les projets actuellement identifiés représenteraient 230 GWh de productions supplémentaires.

La source principale d'énergie renouvelable est actuellement le bois énergie (49%). Les agrocarburants, directement incorporés aux carburants distribués, représentent ¼ du total. Les autres sources d'énergie, notamment le solaire ou la méthanisation, représentent aujourd'hui une part très faible, mais sont vouées à se développer fortement. [pp12-13]

- 12 % des ménages du territoire sont actuellement en situation de précarité énergétique dans leur logement (ce chiffre n'inclut pas la précarité liée aux déplacements contraints). Cette proportion est susceptible d'augmenter fortement avec la hausse des coûts de l'énergie. [p18]
- La consommation annuelle globale du territoire par habitant est de 28000 kWh/hab. ; la production d'énergie renouvelable est de 2880 kWh/hab [p19]
- La facture énergétique globale du territoire équivaut à près de 4000 €/hab.an [p20]
- Les émissions de gaz à effet de serre du territoire par habitant sont de plus de 10t de CO2 alors qu'on estime à 1,7 teq CO2 les émissions par habitant pour contenir le réchauffement climatique à 2°C en 2050. 1,7 tonne = un an de chauffage au gaz pour un logement de 85 m2 de consommation moyenne (100 kWh/m2/an) OU 10 000 km parcourus en voiture avec une consommation de 6 litres aux 100km OU la fabrication de 1,3 ordinateur (source JM Jancovici)
- Objectifs du Grand Angoulême dans le cadre du projet TEPOS : -75 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 2005 ; réduction de 17 % de la consommation d'énergie en 2030 par rapport à 2013 ; 30 % d'énergie renouvelable en 2030.

## AIR

- Bonne qualité globale de l'air sur le territoire.
- Sources principales selon les polluants [p25]:
  - NOx essentiellement dûs à la circulation routière
  - Particules fines essentiellement liées à la circulation routière et au chauffage des bâtiments (appareils bois vétustes)
  - SO<sub>2</sub> principalement dû au chauffage fioul.
  - COV (composés organiques volatils) dus à l'habitat et à certains process industriels (solvants notamment)
  - NH<sub>3</sub> liés à l'agriculture.
- NO<sub>2</sub> et particules fines concentrés le long des axes routiers, classant certaines communes comme « sensibles » à la qualité de l'air : Roulet, La Couronne, Angoulême, Puymoyen, Soyaux, St Yrieix, Champniers, Brie, Mornac. [p30]

## Composition du groupe

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARLOT	Etienne	Habitant
BERNAT	Jacques	Habitant
BLANC	Pierre	Habitant
BLICQ	Isabelle	Représentante de la Commune de St Saturnin
CURMI	André	Représentant de la Commune de Mouthiers-sur-Boëme - co-président du CDD - <b>Animateur</b>
FREBOEUF	Laurent	Habitant
FUSEAU	Yves	Habitant
GABOULAUD	Didier	Habitant
GARCIA	José	Habitant
GIRARD	Elise	Luxor Lighting
GUITTON	Philippe	Laplla.net
HUART	Julien	CAUE de la Charente - <b>Animateur</b>
JOMBART	Tatiana	Habitante
MAINFROID	Mickael	Eiffage énergie Poitou - Charentes
MARSAT	Gilles	Charente Nature
MAUSSET	Véronique	Habitante
MERCIER-BILLOUT	Danièle	UDAF
MEMPONTE	Diane	Habitante
SAIVRES	Nicole	Représentante de la Commune de BOUEX - Rapporteuse
TEILLET	Jean-Jacques	Habitant
TURLOT	Thierry	Habitant





